

Echos du village

Echallon Printemps - Eté 2000

Le Crêtet

Le Mot du Maire

De l'avant !

Echallon, «commune isolée», comme notre voisine de Belleydoux, n'adhérait jusqu'à présent à aucune communauté de communes. Il reste aujourd'hui treize communes sur quatre cent dix neuf que compte notre département à être dans notre cas, ce qui donne tout son sens au mot «isolée».

Le conseil municipal a étudié la possibilité d'adhérer à une des deux communautés limitrophes : la Communauté de communes du bassin de Bellegarde (CCBB) et la Communauté de Commune d'Oyonnax (CCO) susceptibles d'accueillir Echallon.

Nous avons rencontré, avec les élus de Belleydoux, les services de l'Etat et les représentants de ces deux communautés. Après l'étude des statuts de chacune d'elles, le Conseil municipal s'est prononcé majoritairement en faveur de la Communauté de Commune d'Oyonnax.

Notre choix s'est porté sur la CCO car notre commune est située sur le canton Nord d'Oyonnax et le flux naturel des habitants d'Echallon converge en majorité vers ce bassin de vie. En effet, la plupart des habitants de notre village travaille et fait ses achats sur Oyonnax, nos enfants sont dirigés vers les collèges et lycées de cette vallée, et souvent y pratiquent un sport ou une activité culturelle.

Les compétences de la CCO correspondent aux besoins de la commune d'Echallon : l'approvisionnement et le traitement de l'eau potable, le traitement des eaux usées, le domaine du développement économique, l'aménagement de l'espace et l'environnement.

L'adhésion à la CCO (aujourd'hui sous le régime de la taxe professionnelle unique) n'a aucune répercussion sur les taxes d'habitation, taxes foncières bâties et taxes foncières non bâties contrairement à la CCCB dont la fiscalité est directement liée à ces mêmes taxes. Seule la taxe professionnelle subira, pour les entreprises aux charges non plafonnées, une augmentation que nous demanderons à répartir progressivement.

Il appartient désormais aux communes membres de la Communauté de communes d'Oyonnax d'accepter ou de rejeter l'adhésion des communes d'Echallon et Belleydoux.

MAIRIE

Adresse : Miribel - 01130 ECHALLON

Tél : 04.74.76.48.51

Fax : 04.74.76.42.80

Adresse email : mairie.echallon@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi, mardi (*Hélène*) jeudi, vendredi (*Emilie*)

De 8h45 à 11h15 et de 13h45 à 16h15.

Le samedi matin de 9h00 à 11h30.

Collecte des Ordures Ménagères :

Chaque Lundi ouvré

(Si lundi férié, ramassage le Mardi)

Dépôt des Encombrants

Chaque 1er samedi du mois

Au lieu-dit : le Trou au Loup

9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Tri sélectif : Carton, Verre et Plastique

Conteneurs Sidéfage prévus à cet effet :

Parking Salle des Fêtes

Plateforme du Trou au loup

Nouveau site : [Le Bugnon](#)

Les Pompiers d'Échallon

Chef de Corps : Caporal Chef BOUVARD Marcel

04 74 76 47 71 ou 06 03 56 30 40

Numéro d'Appel : 18

[Toujours en recherche de pompiers volontaires](#)



NOUVEAU DISPOSITIF DE DELIVRANCE DES PASSEPORTS BIOMETRIQUES



Selon les dispositions du décret n° 2008-426 du 30 avril 2008 modifiant le décret n° 2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif aux passeports électroniques, les passeports biométriques remplaceront progressivement en France les passeports électroniques.

Ce nouveau passeport s'inscrit dans une logique de sécurisation des titres d'identité. Il comporte un composant électronique contenant deux données biométriques : la photo numérisée du visage et les empreintes du demandeur.

Les modalités de dépôt des demandes de passeports sont modifiées, en essayant de répondre au mieux aux besoins de la population.

Dans le département de l'Ain, 24 communes ont été retenues : AMBERIEU-EN-BUGEY, BELLEGARDE-SUR-VALSERINE, BOURG-EN-BRESSE, CHATILLON-SUR-CHALARONNE, COLIGNY, CULOZ, DIVONNE-LES-BAINS, FERNEY-VOLTAIRE, GEX, HAUTEVILLE-LOMPNES, LAGNIEU, MEXIMIEUX, MIRIBEL, MONTLUEL, MONTREVEL-EN-BRESSE, NANTUA, OYONNAX, PERONNAS, PONT-DE-VAUX, SAINT-GENIS-POUILLY, TREVOUX, VILLARS-LES-DOBES et VIRIAT.

L'ensemble du dispositif est opérationnel dans le département depuis le 28 avril 2009. A cette date, ces mairies reçoivent les demandes de passeports, quel que soit le domicile du demandeur.

Les passeports seront remis par le Maire qui a reçu la demande.

Les démarches nécessaires à l'établissement de ce nouveau titre sont en ligne sur le site de la préfecture : www.ain.pref.gouv.fr.



Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrés de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et Jours Fériés de 10h00 à 12h00

Extrait de l'article 14 de l'arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

Quoi de nouveau depuis l'édition de l'automne 2008

Décembre 2008

Les efforts des habitants d'Echallon pour illuminer les maisons et marquer les fêtes de fin d'année agrémentent la traversée du village et permettent aux enfants de rêver en attendant le passage du père Noël.

Une réception a été organisée dans le but de rassembler les membres du CCAS, les agents et les conseillers municipaux ainsi que leurs proches pour un moment de convivialité.



Janvier 2009



La cérémonie des vœux a permis aux habitants du village de débiter l'année agréablement tout en faisant connaissance avec les nouveaux habitants à qui nous souhaitons la bienvenue.

Cette cérémonie a permis d'honorer Marcel BOUVARD pour les 25 années de travail au sein de la commune et son implication dans la vie du village.

Février 2009

Un autre moment de grande émotion : La municipalité a exprimé à Monsieur Jean BUSSOD sa reconnaissance pour les 37 années passées au conseil municipal, dont 19 comme adjoint au maire, en lui décernant une médaille d'honneur entouré de sa famille et ses amis.



Dites le avec des fleurs.

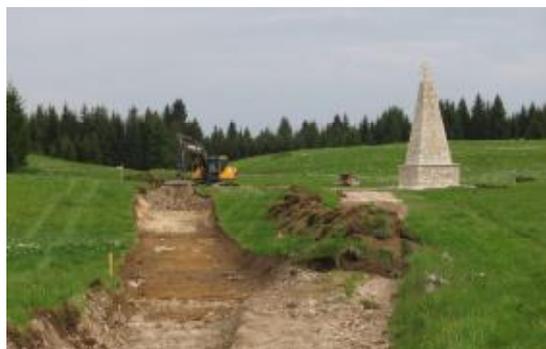
La traversée de notre village est beaucoup plus agréable grâce aux efforts de fleurissement de la commune et de ses habitants. Continuons sur cette lancée pour améliorer notre cadre de vie.

Remerciements

Merci à Mme MASSIP qui a fait don de deux tableaux qui ont permis de décorer la salle de réunion, régulièrement fréquentée par les différentes associations et notamment par le club du Tilleul.

AMENAGEMENT DES ABORDS DU MONUMENT DE LA PRAIRIE

Ces travaux subventionnés sont finalisés dans leur phase d'études et d'acquisition des terrains. Ils ont débuté fin Mai pour que tout soit fin prêt pour la fête de la Prairie.



« PLEIN FEU SUR LES POMPIERS »

Qui n'a pas de près ou de loin sollicité les services de nos soldats du feu ?

Nous profitons de la publication de ce livret pour souligner l'importance de l'existence du corps des sapeurs pompiers d'Echallon. Leur présence sur notre commune tranquillise un bon nombre d'entre nous.



Nous connaissons aujourd'hui les exigences des formations légitimes mais souvent lourdes et la volonté nécessaire aux pompiers pour mener de front une vie familiale, professionnelle tout en consacrant du temps aux stages et aux manoeuvres.

Nous pouvons tirer un grand coup de chapeau à toutes les générations de volontaires qui se sont succédées et les remercier de leur engagement.

Nous souhaitons la bienvenue à Laurent VUILLERMOZ et Fabien MILLEREAU qui ont rejoint l'équipe depuis le début de l'année.

SALLE DES FETES

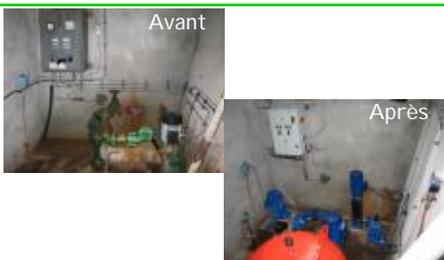
La salle des fêtes est réservée aux associations et habitants d'Echallon. Les démarches administratives de location sont formulées au secrétariat de mairie ainsi que la remise d'un règlement spécifique.

Depuis le mois de Mai, un état des lieux d'entrée et de sortie est assuré pour chaque location et permet de minimiser les désagréments d'un nettoyage antérieur mal effectué ou d'une dégradation quelconque non signalée.

Un nettoyage a été réalisé par un professionnel afin de partir sur de bonnes bases.

Des travaux de pose de faïences en cuisine et au bar ont été réalisés pour faciliter le nettoyage et renforcer l'hygiène.

Une cloison sera posée par les agents communaux pour séparer l'ancien vestiaire du hall des toilettes. Cette pièce servira de réserve pour entreposer quelques nécessaires de nettoyage et isoler les installations électriques du public.



REMISE EN ETAT DES STATIONS DE POMPAGES

Station de pompage d'eau potable « Des Essarts » :

Échange des deux pompes, de l'automatisme et de la partie électrique.

CONDUITE D'EAU DU SERMET

La conduite de distribution en eau potable des maisons du Sermet alimentée par le réservoir de Fichin était découverte suite à l'éboulement de la bordure de route et risquait le gel chaque hiver.

L'entreprise chargée des travaux de la scierie Neyron a gracieusement effectuée un enrochement et recouvert la conduite ainsi préservée des intempéries.



VOIRIE

Une phase de reprise des revêtements sera mise en œuvre selon les priorités et pour faire suite aux travaux de l'automne 2008. En attente des résultats des offres d'entreprises.

OPERATION D'AMELIORATION DE L'ASPECT DU CIMETIERE COMMUNAL

Les habitants d'ECHALLON le savent bien, l'aspect du cimetière, en particulier dans certains secteurs anciens, n'est pas aussi satisfaisant que l'on pourrait légitimement le souhaiter.

L'équipe municipale, parfaitement consciente de cette situation, a décidé de prendre les mesures nécessaires pour résoudre ce problème.

Cela étant, il faut savoir que l'amélioration de l'aspect du cimetière n'est pas une mince affaire, et ne pourra se régler qu'au prix d'un protocole étalé sur plusieurs années...

Pour comprendre la procédure à mettre en place il faut apprécier une des particularités de ce site, qui est une étroite imbrication entre le terrain communal et le terrain concédé (c'est à dire sur lequel un droit de jouissance privé a été accordé pour une certaine durée.).

En effet, si l'entretien du terrain communal incombe naturellement à la commune, l'entretien d'un emplacement concédé incombe, par contre, exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants cause ;

Bien évidemment, cela pose problème lorsque le concessionnaire est décédé ou qu'il n'y a plus d'ayant droit connu.

A partir de là, face au défi du temps et de ses outrages, les emplacements et monuments se dégradent lentement mais sûrement, et sont assaillis par les lichens, ronces ou autres herbes folles.

Pour autant, les services municipaux ne peuvent intervenir sur les lieux concédés et ont obligation de les laisser dans l'état ;

Certains en seront étonnés mais cela se comprend facilement : Imagineriez vous un employé municipal entrer chez vous avec un nettoyeur haute pression sous prétexte d'y faire le ménage ? !...

Voilà donc le problème rencontré dans notre cimetière : des concessions visiblement abandonnées, souvent perpétuelles, pour lesquelles nous n'avons plus de contact avec les ayants droits et sur lesquelles nous ne pouvons pas intervenir en terme d'entretien puisque situées hors du champ d'action juridique de la commune (sauf en cas de danger imminent).

Conscient de cette difficulté, le législateur a donné les moyens aux communes de régler ce problème, depuis une loi du 3 janvier 1924, en établissant un protocole très précis appelé : Procédure de reprise.

En résumé, il s'agit de constater de façon publique et incontestable, avec des procès verbaux individuels de constat, que les emplacements dégradés sont bel et bien abandonnés pour que la commune, au bout d'une durée comprise entre 3 et 4 ans, puisse les reprendre.

En début de procédure, puis durant tout son déroulement, des listes d'emplacements concernés seront consultables, de manière à ce que tout ayant droit éventuel puisse être informé.

Les tombes concernées seront également piquetées avec un petit panneau destiné à prévenir les familles et à leur permettre de se manifester.

Durant toute la durée de la procédure, toute famille ou ayant cause concerné pourra reprendre l'état d'entretien, réparer le monument, et arrêter ainsi automatiquement la procédure, sans aucune autre formalité.

Bien entendu, pour être de nature à interrompre la procédure, il doit s'agir d'un nettoyage approfondi ou d'une réelle réparation redonnant durablement un aspect soigné à la sépulture.

Un simple fleurissement à la Toussaint sur un monument resté par ailleurs en état délabré, ne saurait être considéré comme un acte suffisant d'entretien.

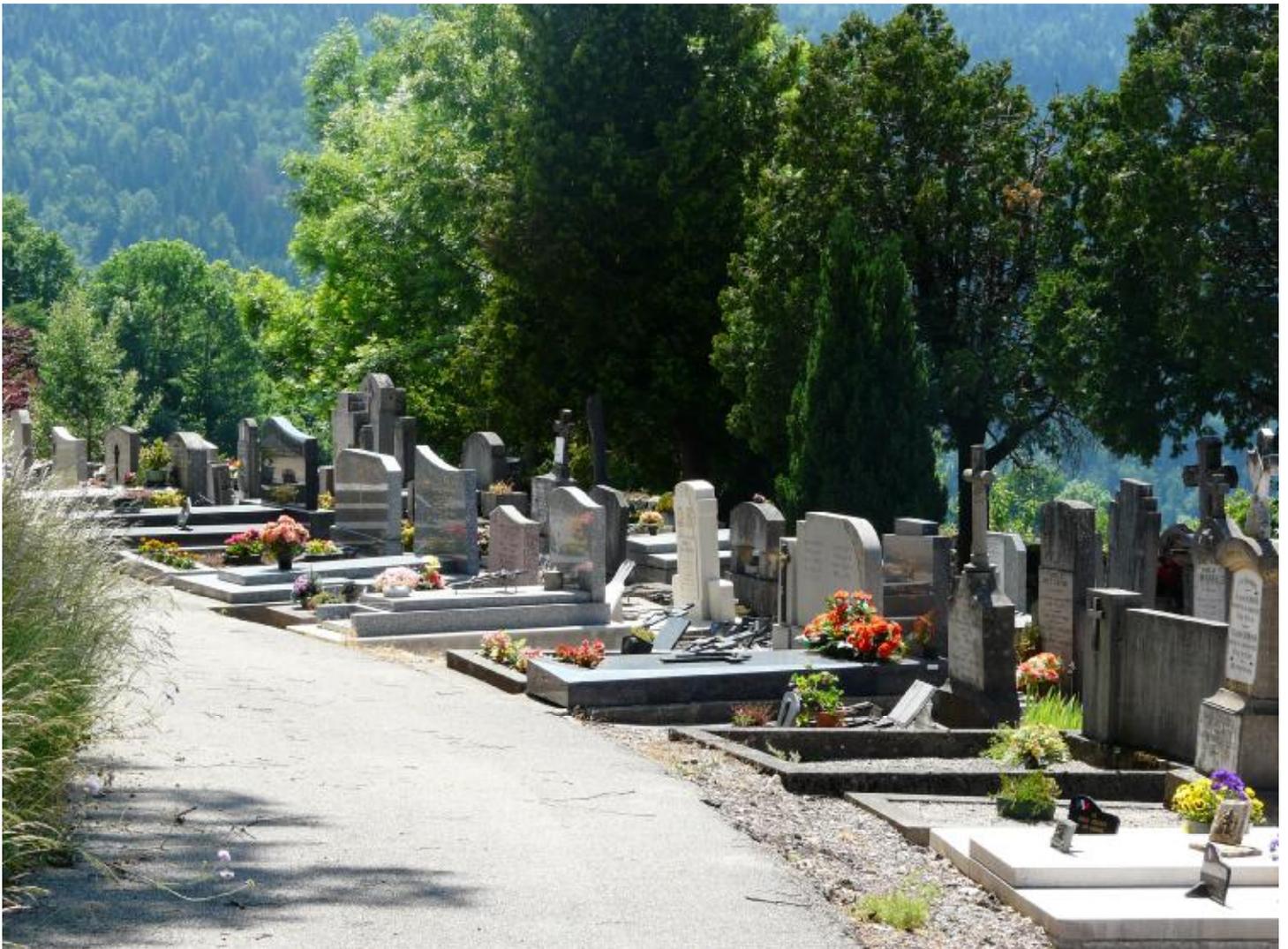
Votre équipe municipale est donc bien consciente qu'une action dans le cimetière est indispensable, mais qu'en même temps, cette action doit respecter scrupuleusement la législation en vigueur et se dérouler à la fois dans la plus grande transparence et la plus grande neutralité.

C'est pourquoi, pour garantir cette neutralité et la nécessaire précision juridique des différentes actions, la municipalité sera assistée tout au long de la procédure de reprise par un cabinet spécialisé en matière de restructuration de cimetières.

Nous aurons bien sûr l'occasion durant ces trois prochaines années de revenir sur ce sujet pour vous tenir informés mais nous attendons aussi de tous les habitants une mission de diffusion de ces informations auprès de proches ou de familles ayant éventuellement déménagé, de façon à ce que tous les ayants cause concernés puissent prendre leurs dispositions.

C'est à notre avis un élément humain fondamental pour la réussite et l'efficacité de cette opération, et pour que nous puissions retrouver, à l'horizon 2010- 2011, un cimetière à l'aspect agréable, à la hauteur du respect dû aux défunts et de la valeur patrimoniale et historique de ce site pour notre commune.

« La municipalité »



D'où vient notre eau

La commune d'Echallon est alimentée par un réseau d'eau potable en partie gravitaire et en partie par refoulement. Les hameaux de "Fichin" et "Praon" ont un réseau d'alimentation indépendant.



Gestion du réseau

La gestion du réseau d'alimentation en eau potable est assurée en régie par les services communaux.

Ressources

- Captage du "Bief des Oules"

Ce captage est situé sur la commune de BELLEYDOUX à une altitude de 820 m.

L'eau est captée dans une faille en milieu karstique. L'eau est de qualité bactériologique variable, liée notamment aux forts épisodes pluvieux d'où un traitement sur ECHALLON.

Le débit minimum observé est de 18 m³/h soit 432 m³/j.

- Captage du "Moulin neuf"

Ce captage (forage) est implanté dans l'une des plages alluviales de la Semine à hauteur du Crêt au lieu dit "Le Moulin Neuf".

Le sens d'écoulement de la nappe est Nord-Sud, son alimentation se fait par :

- infiltration des eaux de la Semine
- alimentation souterraine d'origine karstique



L'eau est de bonne qualité chimique et bactériologique.

Le forage profond de 20 m est constitué d'un tube acier Ø 400 mm.

Le forage est équipé de 2 pompes fonctionnant en alternance. Les pompes sont immergées respectivement à – 19,50 m et – 16,21 m par rapport au sol T.N. (côte pied de pompe).

Chaque pompe fournit 23,5 m³/h (soit sur 20 h : 470 m³/j).

- Captage de Ragis (Alt. 710 m)

Ce captage alimente via un réservoir de 25 m³ le hameau de Fichin (Alt. 625 m).

L'eau est de bonne qualité bactériologique

- Captage de Praon Est

Ce captage communal alimente les 2 maisons du lieu-dit "Praon"

Comment est-elle distribuée ?

L'eau qui arrive au réservoir "du Chalet" (réservoir principal) est traitée au chlore gazeux par deux chloromètres. Ce dispositif permet d'éviter sur l'ensemble de la commune les variations de qualité bactériologique d'une eau essentiellement d'origine karstique.

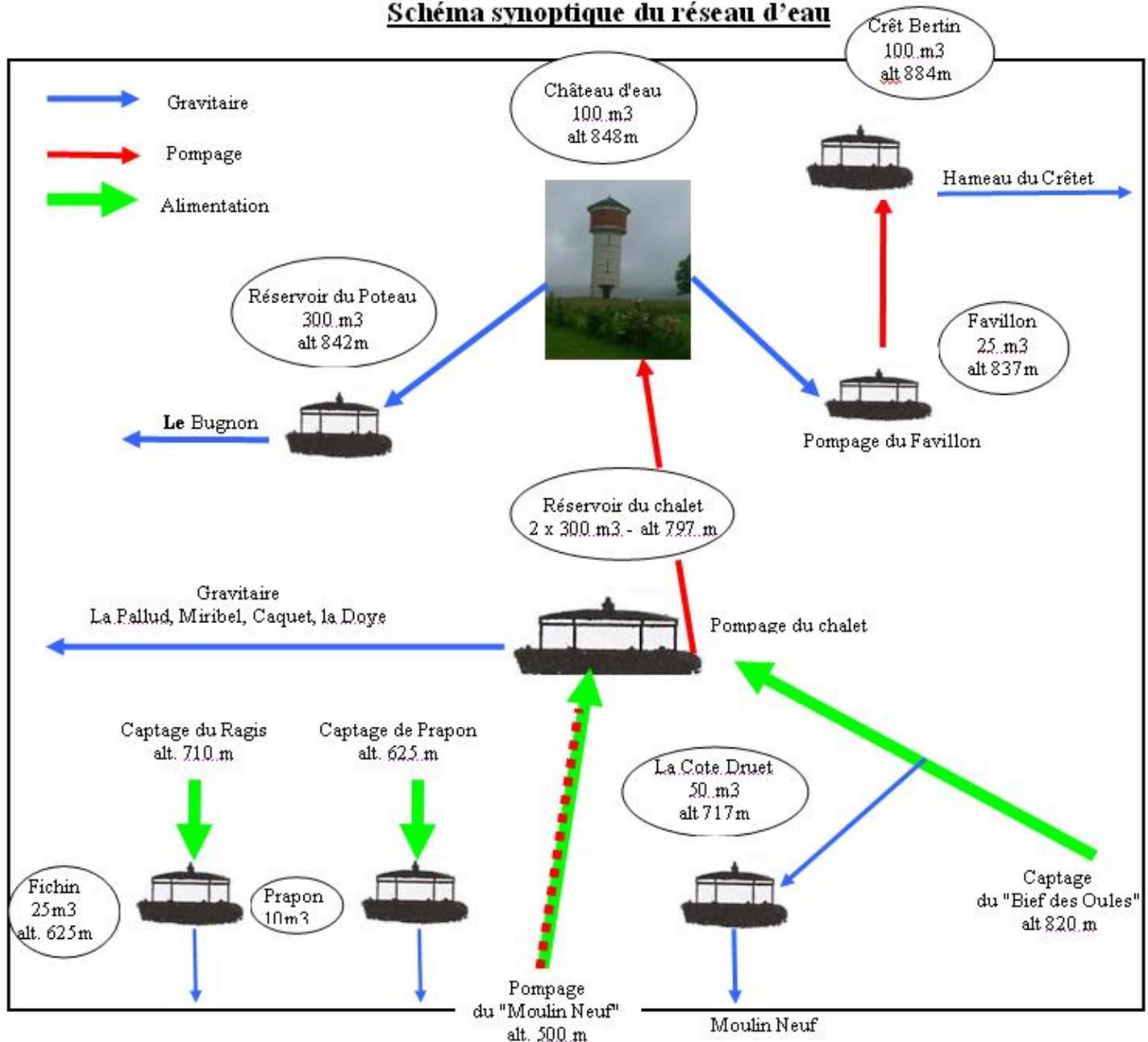
L'eau est distribuée par 24,5 kms de conduite à 421 abonnés.

Une conduite alimente le bas de la commune par gravité.

Deux pompes de 20 m³ approvisionnent le château d'eau qui alimente le haut de la commune via le réservoir du "Poteau" et le réservoir du "Favillon".

Deux pompes de 4 m³ / h à la station du "Favillon" alimentent le réservoir du "Crêt Bertin" qui dessert le hameau du "Crêtet".

Schéma synoptique du réseau d'eau



Le maintien d'un ratio correct entre le volume d'eau produit et celui vendu aux abonnés a toujours été l'un des soucis majeurs des exploitants et des maîtres d'œuvres, responsables d'un service d'eau.

Le renchérissement des coûts d'électricité et des produits de traitement, la nécessité de renforcer les capacités de pompage sont autant de facteurs qui incitent à procéder à des recherches de fuites systématiques.

Découverte par la SDNO (Société des Naturalistes d'Oyonnax)

Oups! Ils m'ont trouvé...

Une trace de dinosaure



situées au Trou au Loup



Des passionnés toujours à l'affût de quelque découverte, le nez au sol, ont repéré des traces de dinosaure sur notre commune. Des fouilles ont alors été faites au croisement de Crêtet puis au trou au loup dans l'espoir de mettre en évidence un passage. Les traces se sont avérées plus « reconnaissables » au trou au loup qu'au croisement du crêtet. Il semblerait que plusieurs ères glaciaires séparent ces différentes empreintes : Dinosaur à 3 doigts ou à 5 doigts. Nous espérons que les prochaines recherches nous permettront d'apporter plus d'informations sur cette énigme. Attendons la suite que nous ne manquerons pas de vous communiquer.....



NETTOYAGE DE PRI NTEMPS

Les habitants d'Echallon se sont mobilisés pour effectuer le nettoyage du village, sous l'égide de L'ASSPE (Association de Sauvegarde des Sites et Paysages d'Echallon) conduite par Mme Christiane GIROD qui prend le relais de Bernard initiateur de cette action.

Cette matinée citoyenne a réunie des personnes de tous ages afin de ramasser les détritrus semés ça et là en bordure des routes communales et départementales.

Une bonne trentaine de volontaires étaient réunis le 18 avril pour une implication active et motivée pour le maintien de la qualité de notre environnement.

La matinée s'est conclue par le verre de l'amitié.

Le rendez-vous est pris pour le printemps 2010, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

L'Assemblée Générale du CREN a eu lieu le 29 avril 2009 à Echallon



La commune d'Echallon est tout à fait remarquable par la richesse de son patrimoine naturel. Le CREN (Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels) y intervient depuis 2002 pour la préservation de 3 plantes protégées : l'Orchis musc, le Glaieul des marais et le Sabot de Vénus.

Les conservatoires d'espaces naturels sont des partenaires techniques créés pour aider les collectivités et les usagers à préserver leur territoire. Leur statut associatif et leur neutralité leur donnent la possibilité de travailler avec l'ensemble des acteurs des espaces naturels : propriétaires, usagers (chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, randonneurs, associations naturalistes...), élus locaux et financeurs du projet. Tous sont réunis lors des comités de pilotage, lieux d'échanges où chacun participe à la construction du projet dans un objectif de préservation du patrimoine naturel. A partir des éléments scientifiques et techniques que propose le conservatoire, le comité de pilotage apporte les adaptations qu'il juge nécessaires. Le CREN est là pour animer cette réflexion collective puis proposer et mettre en oeuvre les actions de gestion et contrôler leur efficacité.

L'Orchis musc est une petite orchidée verdâtre, très discrète par sa taille et sa couleur : elle se confond avec les herbes et on peut donc facilement la piétiner sans s'en apercevoir ! On lui donne plusieurs noms : Herminium Clandestin, Orchis Musc, Orchidée à Odeur de Miel, ...

C'est une plante rare puisqu'on ne la trouve en France que dans les Vosges et le Jura et dans quelques départements du Nord. Elle est protégée et il ne faut donc pas la cueillir.



Dans le cadre de la préservation de l'Orchis musc nous avons été amené à protéger une petite zone très menacée.

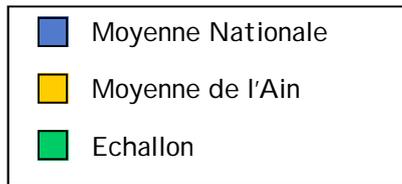
Vous avez peut être constaté qu'une rangée de piquets avait été installée sur le chemin qui mène au monument de la Prairie d'Echallon. Dans le même secteur plusieurs stations ont déjà été détruites : la zone de concassage des pierres et les dépôts de grumes ont mis à mal de belles populations. Ce secteur étant donc particulièrement menacé le comité de pilotage a décidé de mettre en défens cette station afin de la protéger des dépôts de grumes ou du stationnement de véhicules. Ces piquets permettent de protéger une station de plus de 300 pieds.

Ces programmes de préservation sont réalisés avec le soutien de la région Rhône-Alpes, du Conseil Général de l'Ain et de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

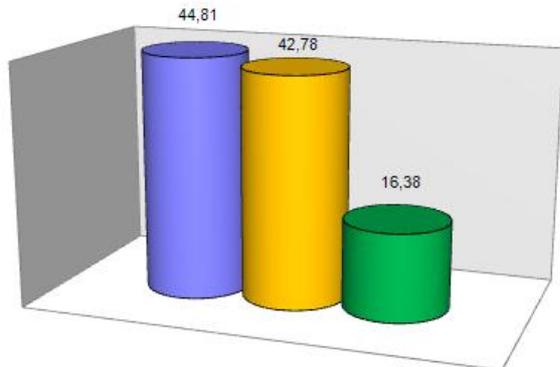
Informations sur les Taxes Communales

« LES 4 TAXES »

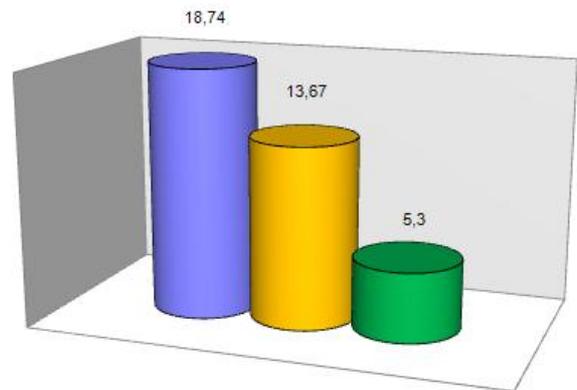
Légende



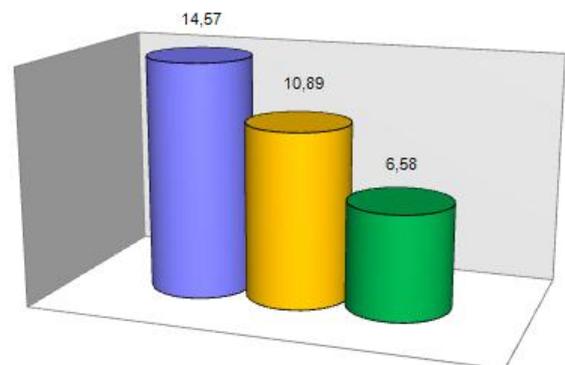
Taxe Foncière (non bâti)



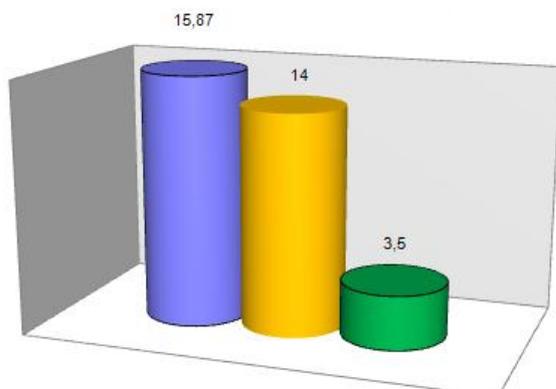
Taxe Foncière (bâti)



Taxe d'habitation



Taxe Professionnelle



Les graphiques ci-dessus permettent de constater que notre commune maintient l'imposition des ménages à des niveaux peu élevés, que se soit par rapport à une moyenne nationale ou à celle de notre département. Les décisions prises par le conseil en ce début d'année suivent ce fil conducteur et les augmentations restent modérées. La feuille d'impôt sur la page de droite montre en outre que seule une part des impôts revient à la commune, le solde revenant selon les cas au département ou à la région.



AVIS D'IMPOSITION TAXE D'HABITATION

votee et perçue par la commune, le département
et divers organismes

2008

IDENTIFICATION DE VOTRE IMPOSITION

DÉPARTEMENT
AIN 010

COMMUNE
ECHALLON 152

LIEU DE L'IMPOSITION

OCCUPANT(S)

Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR) ①	C Parts-Année
		S	43361	5,00 7

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement	Total des cotisations
Valeur locative brute ①	2672			2672	2672	
Valeur locative moyenne	2207			2906	2906	
• général à la base	10 %		%	%		
②	221					
• personnels à charge						
- par personne rang 1 ou 2	10 %		%	10 %		
pour 2 personne(s)	442			582	582	
- par personne rang 3 ou +	15 %		%	15 %		
pour 2 personne(s)	662			872	872	
• spécial à la base	%		%	%		
• spécial handicapé	%		%	%		
Base nette d'imposition ③	1347			1218	1218	
Taux d'imposition 2008	6,58 %	%	%	4,94 %	0,0668 %	
Cotisations 2008 ④	89			60	1	150
appel taux d'imposition 2007	6,39 %	%	%	4,94 %	0,0668 %	
Rappel cotisations 2007	86			60	1	
Variation en valeur ⑤	+3			0	0	
Variation en pourcentage	+3,49 %	%	%	0 %	0 %	
Abattements de référence 2003/2008 ⑥	Commune	Syndicat	Inter-communalité	Département	TSE	
• général à la base						
• personnes à charge (rang 1 ou 2)						
• personnes à charge (rang 3 ou +)						
• spécial à la base						

ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2007 ET 2008

	ANNÉE 2007		ANNÉE 2008		Frais de gestion ⑦	Prélèvement pour ⑧ base élevée	Plafonnement ⑨ selon le revenu
	En valeur	En pourcentage	En valeur	En pourcentage			
(a) Cotisations	153	157	+4	+2,61 %			
(b) Allègements							
(c) = (a) - (b) Somme à payer	153	157	+4	+2,61 %			

LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 01 RÉGIME P

Taux global 2000	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt
10,02 %		MAISON		H	2672	157
Cotisation-référence 2003 ⑩						

13.01.005 liv - 1320 MD TH - 06 001189 1 - Impression Nationale

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Part revenant à la commune soit 56% de la part totale

Total des taxes

Cérémonies au village

Cérémonie du 8 mai

Fête de la prairie :

Dimanche 5 Juillet

- 10h30 au monument aux morts
- 11h15 au monument de la prairie

Cérémonie du 14 juillet

11h15 sur la place du village



Les chiens pour garder la maison, pas le village...



Le chien est un compagnon fidèle et appréciable et sa présence à la maison peut être à la fois agréable, valorisante et très utile.

En revanche, cela nécessite une responsabilisation du maître et quelques précautions de base ; ne pas laisser les chiens se promener sans laisse et parfois tous seuls dans les espaces publics du village est une condition nécessaire à la possession de cet intéressant animal.

En effet, les risques d'accidents, de déprédations sont alors évidents et engagent la responsabilité du propriétaire.

Il ne faut pas perdre de vue que cet animal a des réflexes de meute, issus de son histoire et que plusieurs chiens ensemble peuvent se laisser entraîner dans des comportements à risques.

"Le trop peut être l'ennemi du bien", et ce proverbe s'applique très naturellement aux chiens et à leur liberté : un minimum de règles s'imposent au bon sens et aux impératifs de vie en commun.

La surveillance de l'animal passe par la tenue en laisse sur domaine public, ce que font heureusement la plupart des propriétaires, mais pas tous !

Une présence régulière du propriétaire, ou d'un tiers habilité par lui, permet également d'éviter des jappements intempestifs trop fréquents.

La constitution d'un enclos peut permettre de concilier une liberté suffisante de l'animal et le respect des règles de sécurité et de vie en commun.

Mémoire d'Échallon



REVEIL D'ÉCHALLON

Concours de musique à Bellegarde sur Valserine en Juillet 1949

Echallon

Site officiel de la Commune d'Echallon (France)

Accueil
Actualité
Agenda
Historique
[Conseil Municipal](#)
Photos
Tourisme
[Associations](#)
Entreprises & Commerces
Plan / Carte

[Liens](#)

Bienvenue à Echallon !



site en construction

Site édité par la Mairie d'Echallon – Lieu-Dit Miribel – 01130 Echallon – France – Tel. : 04 74 76 48 51

Le site Web de la commune est actuellement en construction et regroupera l'ensemble des informations utiles de notre village.

Il est consultable sur :

<http://www.echallon.fr>

N'hésitez pas à envoyer remarques et informations à echos@echallon.fr



**Rendez vous sous le Tilleul
place de la Mairie
pour le bal populaire du 14 juillet**